

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

2 - POLITIQUE TARIFAIRE

2.4 - Avenant N°1 à la convention N°2011-928 entre le Service Régional de la Police Judiciaire de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

La convention N°2011-928 entre le Service Régional de la Police Judiciaire de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire arrive à échéance le 31 décembre 2014.

La convention permet de déterminer les conditions de délivrance, au Service Régional de Police Judiciaire de Toulouse, de cartes sans contact non nominatives dites impersonnelles, permettant d'utiliser le réseau urbain Tisséo, métro, tram et bus dans le cadre de ses missions, portant sur la recherche et la constatation des infractions pénales, le rassemblement de preuves, la recherche des auteurs et leurs complices, leur arrestation et leur déferrement aux autorités judiciaires compétentes.

Le projet d'avenant N°1 a pour objet de prolonger la convention pour une durée de 2 ans.

Les cartes de transport sont délivrées par Tisséo-EPIC à la Police Judiciaire sur la base du prix de l'abonnement annuel du réseau urbain Tisséo. La Police Judiciaire prend en charge la totalité du prix des cartes délivrées.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant 1 à la convention entre le Service Régional de la Police Judiciaire de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.

* *
*

Le Comité Syndical :

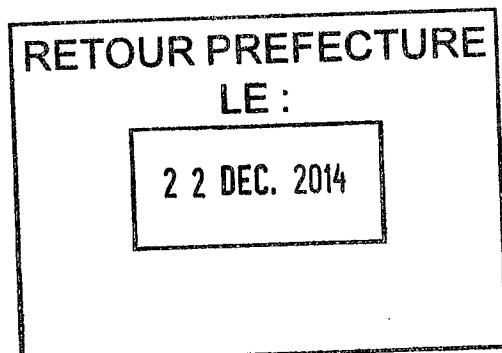
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant 1 à la convention N°2011-928 entre le Service Régional de la Police Judiciaire de Toulouse, Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

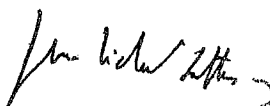
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION N°2011-928 ENTRE LA POLICE JUDICIAIRE DE
TOULOUSE, TISSEO-SMTC ET TISSEO-EPIC POUR LA DELIVRANCE
DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA POLICE JUDICIAIRE**

Entre les soussignés :

Le Service Régional de Police Judiciaire de TOULOUSE, représenté par son Directeur, le Commissaire Divisionnaire José MARIET, ci-après désigné par le vocable « la Police Judiciaire »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo-SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil syndical en date du 17 décembre 2014, ci-après dénommé, « Tisséo-SMTC »,

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo-EPIC » sise 4, Impasse Paul Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention, en date du 17 août 2011 entre la Police Judiciaire de Toulouse, Tissé-SMTC et Tissé-EPIC pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES.

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires originaux, le//

LA POLICE JUDICIAIRE
Le Directeur Régional de la
Police Judiciaire de Toulouse
José MARIET

TISSEO-SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSEO-EPIC
Le Président Marc DEL BORRELLO